



Déclaration FNEC-FP-FO au CDEN du 26 novembre 2015

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La confédération FO profondément choquée et meurtrie par les actes barbares perpétrés dans la nuit du 13 au 14 novembre tient à rappeler son sentiment d'horreur et la compassion à l'égard de tous ceux qui subissent les conséquences des attentats.

Une nouvelle fois, fonctionnaires et agents des services publics démontrent qu'ils sont hautement méritants. Ils se sont mobilisés sur le champ, dans ces circonstances tragiques et difficiles. FO tient à les saluer. Ils ont garanti la continuité des missions de service public, permis à la nation de continuer à fonctionner, assuré la santé, la sauvegarde, la sécurité et le soutien des citoyens, y compris des jeunes dans les établissements scolaires. Nos responsables politiques se sont fendus d'une lettre aux agents, pour nous remercier, vanter nos mérites, notre réactivité, notre disponibilité, etc. Fort bien.

Cependant, eux qui appliquent une politique aux ordres, au nom de « la sacrosainte » rentabilité, ou de l'austérité, ou de la rigueur budgétaire qu'ils ne l'oublient pas trop vite. Nous ressentons trop souvent l'ingratitude de ceux qui stigmatisent et discréditent régulièrement les fonctionnaires, affaiblissent avec constance le service public républicain, le contournent ou remettent en cause ses principes fondateurs, son rôle, son essence même.

Nous n'oublions pas la déclaration du ministre Emmanuel Macron qui veut payer les fonctionnaires au mérite. Nous n'oublions pas non plus que quelques jours avant, à l'Assemblée nationale, Mme la Ministre Marylise Lebranchu portait un amendement au nom du gouvernement pour ralentir l'avancement des fonctionnaires et ainsi économiser 113 millions d'euros Nous n'oublions pas davantage le gel du point d'indice et la volonté de détruire les statuts particuliers des fonctionnaires dans le cadre du Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) que M. Vals entend passer en force contre l'avis des organisations syndicales majoritaires FO, CGT, Sud.

Nous n'oublions pas davantage les responsabilités politiques des gouvernants :

- Qui poursuit depuis des décennies l'éclatement de la République en une multitude de baronnies ?
- Qui poursuit la réforme des rythmes scolaires pour territorialiser l'école en l'exposant aux lobbies locaux ?

– Qu'en est-il de la République dite laïque avec des lois qui ponctionnent inlassablement 8 milliards d'euros du budget public de l'Etat pour financer des établissements d'enseignement privé à 95% religieux ? Ce n'est pas une « Charte de la laïcité », qui fera disparaître ces turpitudes.

Nous avons aussi regardé la vidéo « pédagogique » mise en ligne par l'académie de Toulouse à propos de la future grande région. Les bras nous en sont tombés : Selon cette vidéo nos voisins « vont avoir le seum ». Je me permets de préciser que le mot « seum » vient d'un mot de la langue arabe signifiant « venin ». Ainsi en quelques secondes nous découvrons que notre région sera puissante au point de faire fulminer nos départements voisins, la Corse y compris. A en croire les émoticônes en fond d'écran qui illustrent ce propos, il semble que ce soit d'envie, de jalousie de dégoût et visiblement de désespoir.

Si le ridicule le dispute au pathétique, la vidéo n'en n'est pas moins révélatrice de l'esprit et de la lettre de la « réforme » territoriale : il s'agit d'opposer les territoires entre eux, de démanteler la république une et indivisible, de détricoter les droits des salariés et des fonctionnaires selon le modèle dont usent les employeurs qui opposent les salariés de tous les pays et exigent la baisse des salaires en France.

Dans le contexte actuel, le gouvernement a décrété l'Etat d'urgence. Il en appelle à l'unité nationale. Il a interdit les rassemblements.

FO tient à rappeler son profond attachement à la défense des droits démocratiques qui recouvrent, outre le droit de vote, de nombreux autres droits institutionnels dont la liberté syndicale. Profondément attachées aux valeurs républicaines, FO entend agir pour la permanence de son action syndicale et poursuivra son combat de toujours en faveur

- de la défense des libertés démocratiques,
- de la défense de la laïcité de l'école et de l'état,
- de la défense des services publics,
- de la défense de la fonction publique.

C'est pourquoi FO exerce la plus grande vigilance pour le respect du droit syndical, pour le respect du droit de réunion, du droit de manifestation, du droit de grève. La prolongation de l'état d'urgence ne saurait donner lieu à remise en cause de ces droits et libertés.

En ce qui concerne la réforme des collèges, plus nous avançons vers la mise en œuvre de cette réforme plus il apparaît à l'immense majorité des collègues mais aussi à bon nombre de principaux de collèges que cette réforme est non seulement nuisible mais se révèle absolument inapplicable sauf à aggraver les conditions de travail des personnels et des élèves dans des proportions que nous n'avons jamais imaginé. Nous alertons les membres du CDEN sur les conséquences particulièrement graves de cette réforme pour la santé des personnels.

La mise en œuvre des emplois du temps deviendra une gageure en particulier dans les collèges dont une partie non négligeable du corps enseignant est affecté sur plusieurs établissements.

Toujours portée par les 15 organisations syndicales qui sont ultra majoritaires dans la profession, la revendication d'abrogation de la réforme reste encore et toujours d'actualité.

A propos des prétendues « formations » mises en place pour accompagner la réforme, il est simple de constater que, là où elles ont eu lieu, elles sont bien loin d'emporter l'adhésion et ne font que cristalliser l'opposition à une réforme largement rejetée. Force ouvrière rappelle que la formation est un droit et doit être un choix pour les collègues. Le décret Fonction publique qui régit ce droit est parfaitement clair sur ce sujet : toute formation qui dépasse les horaires de service nécessite je cite : « *l'accord écrit de l'agent* ». Aussi nous demandons que la réglementation soit appliquée. Aucun passage en force contraire au droit n'est acceptable.

FO rappelle aussi dans cette instance qu'il s'oppose au transfert des formations dans le Muretain pour 2 raisons :

Ce projet n'apporte aucune amélioration, ni aux élèves, ni aux personnels, et les personnels, les représentants des parents d'élèves, et des élèves du lycée Pierre d'Aragon le refusent .

Ces transferts sont dictés par l'unique objectif de mettre en œuvre l'austérité en supprimant des postes, en supprimant à terme les lycées professionnels qui seraient fondus dans un lycée unique, un corps de professeur unique qui ne pourrait plus prendre en compte les spécificités des publics scolaires.

Pour en venir au bilan de la rentrée, après 10 ans de dégradation, force est de constater que les conditions d'apprentissage pour les élèves et les conditions de travail pour les enseignants ne s'améliorent pas.

Combinée à des contre-reformes successives et à la crise sociale la situation est même inquiétante.

Ainsi, dans le 1er degré les créations de postes, au mieux, bloquent la courbe de la dégradation enregistrée depuis 2006. Pour autant elles ne l'inversent pas. Une observation fine démontre que le taux moyen d'encadrement élèves / professeurs devant classe est identique en 2014 et 2015 soit 22,5. Mais la comparaison reste difficile puisque nous notons des chiffres différents selon les pages consultées. Au mieux, et encore en utilisant 8 postes gelés, le taux d'encadrement (élèves / professeur devant classe) nécessaire pour une ouverture est de 22,25.

Pour de qui concerne le second degré, force est de constater que la baisse démographique qui concerne le collège n'a pas véritablement permis d'améliorer la situation.

Nous constatons que dans leur grande majorité, hormis quelques collèges ruraux, montagnards ou Rep+, les effectifs moyens des classes, quels que soient les niveaux, sont supérieurs à 25 ; nombreuses sont celles à 28 et 29 élèves. Le droit à l'enseignement est rendu d'autant plus difficile, que le nombre d'élèves

souffrant de troubles cognitifs et de troubles du comportement croît. L'attention devant être portée à ces élèves mériterait des effectifs plus allégés.

D'autre part, alors qu'ils perdaient peu d'élèves (parfois récupérés à la rentrée), la fermeture de divisions de plusieurs collèges a entraîné des effectifs moyens de 30 élèves par classe. C'est une des conséquences néfastes de l'effet de seuil que nous avons déjà dénoncé. Si des ajustements ont pu réduire cette baisse, on peut hélas constater que cela découle d'un recours aux HSA au détriment des heures postes : plus 446 HSA contre 421 heures postes entre le 22 janvier et le 3 novembre.

En lycée général et technologique, Le niveau seconde est proprement sacrifié avec des effectifs oscillant majoritairement entre 31 et 36 élèves. Cela signifie concrètement que l'immense majorité des élèves scolarisés en seconde le sont dans des classes à 34 - 35 élèves voire plus. Les effectifs des classes de première et terminale restent toujours aussi importants. Au total les effectifs moyens de 22 lycées sur 26 sont supérieurs à 30 élèves. En matière de dotation nous constatons et de manière encore plus accentué que pour les collèges les ajustements se sont faits essentiellement en distribuant des HSA : 611 supplémentaires contre 191.58 heures postes. Ces transformations d'heures postes en HSA sont un des effets des modifications statutaires du décret Hamon qui a revisité les décharges et contribue ainsi à réduire toujours plus la rémunération des personnels.

Pour les lycées professionnels, la FNEC FP FO demande l'ouverture de sections de CAP en formation initiale dans l'enseignement public, pour les formations où le taux de pression est important. De plus, nous observons dans les documents proposés que les sections transférées au cours des années précédentes accusent une baisse importante du taux de pression. Nous tenons à rappeler que les élèves de lycée professionnel ne sont pas mobiles même à l'échelle d'une ville, il est nécessaire que les formations soient offertes là où se trouvent les élèves, à moins que l'objectif inavoué soit la disparition de ces sections et à terme celle des lycées professionnels.

Nous tenons enfin à rétablir les faits : derrière les discours et les effets d'annonce sur la création d'emplois d'enseignants, il y a la réalité du terrain. Une partie des postes budgétés ne sont pas consommés. Non seulement la situation ne s'améliore pas mais elle poursuit sa détérioration sur l'autel de la politique d'austérité. Les chiffres publiés par l'INSEE sont d'ailleurs sans appel : entre 2010 et 2015 sur 800 000 postes d'enseignants 15 762 sont perdus pendant que les effectifs ont augmenté.

La revendication que la FNEC FP FO porte avec la confédération Force Ouvrière de création des postes nécessaires et d'abandon de la politique d'austérité est plus que jamais à l'ordre du jour.